

REGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS

Dimanche 7 décembre 2014



**Bourse aux jouets
Dimanche 7 décembre 2014**

BULLETIN D'INSCRIPTION

A RETOURNER AU PLUS TARD LE 01 décembre 2014

RENSEIGNEMENT UNIQUEMENT AU bureau@asso-ppp.fr

Je soussigné(e),

Nom.....Prénom.....

Né(e) le.....à Ville:.....Département:.....

Adresse:.....

.....

CP:.....Ville:.....

Tél:.....Email:.....

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée lepar.....

N° immatriculation du véhicule.....

Je déclare sur l'honneur de ne pas être commerçant, de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L-310-2 du Code du commerce), de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal) et avoir pris connaissance du règlement et de le respecter.

Fait àLe.....

Signature

Nombre d'emplacement de **2 m de long** souhaitéX **8€** =€

Chèque (à l'ordre de l'Association PPP)

N°.....Banque.....

Joindre la photocopie recto verso de la carte nationale d'identité

- Cette bourse aux jouets est exclusivement réservée aux particuliers.

- La bourse aux jouets se déroulera dans la salle polyvalente, place Saint Exupéry de 09h à 17h

- Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des bulletins d'inscription .
Le site sera ouvert à partir de 8h.

- Les exposants seront accueillis par les organisateurs et dirigés vers l'emplacement qui leur aura été attribué à l'inscription.

- Les emplacements auront une dimension de 2 m de long à 8 euros (payable exclusivement par chèque à l'ordre de l'Association Les Parents des Petits Princes).

- Les inscriptions sont à adresser soit par courrier à l'adresse suivante: Association Les Parents des Petits Princes – 3 rue de la mairie – 31450 BELBERAUD ou à déposer dans la boîte aux lettres de l'Association au niveau de l'entrée de l'école élémentaire.

-- Pièces à fournir: la photocopie de la pièce d'identité et du règlement total à l'ordre de l'association pour être pris en considération.

Toute réservation non accompagnée du règlement correspondant ne sera pas retenue.

Si l'exposant est mineur, il devra être accompagné et sous la responsabilité d'un majeur.

- Aucune modification d'emplacement ne pourra avoir lieu. En fonction des disponibilités, nous nous réservons le droit de refuser une inscription le jour de la manifestation. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence.

- Aucun matériel ne sera fourni par les organisateurs à l'exception des tables et 2 chaises par stand.

- Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association organisatrice en cas de perte, vol, détérioration... durant la manifestation. Tous Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires. À leur risques et périls. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (pas de barbecue et de produits inflammables...)

- Toute personne qui expose à la bourse aux jouets s'engage sur l'honneur à :

* ne vendre que des jouets, vêtements pour enfant et matériels de puériculture

* ne pas être commerçant(e)

* ne pas avoir participé à plus de 2 vide greniers dans l'année

- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure, ce qui entraînera le remboursement de intégralité des sommes versées.

- La vente de boisson et de gâteau est ouverte à tous dans la limite du stock présent le jour J.

- La bourse aux jouets terminée, les lieux devront être restitués dans un état impeccable,
Les objets invendus ne peuvent rester sur place.

- **Toute demande de renseignements s'effectuera uniquement par mail à l'adresse suivante: bureau@asso-ppp.fr**